



Frais avant cheque rejeté

Par **leduc pierre**, le **24/10/2016** à **18:38**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre de ma banque m'informant que j'avais signé un cheque sans provision, d'un peu moins de 40 euros

la ligne sur mon relevé est la suivante: F INFO AV REJET DEF AUT PROVIS

On m'a débité 15,30 euros de frais , ainsi que 8 euros de frais de commission d'intervention

Or le cheque en question n'a pas été rejeté, mais bien encaissé sur mon compte, celui ci ayant été ré approvisionné

est-il legal ou normal de quand m^me prendre les frais dans la mesure ou le cheque n'a pas été rejeté s'il vous plait? existe t-il un recours? sachant que j'ai deja questionné ma conseillere qui m'a dit que ces frais étaient normaux

D'avance merci

Par **youris**, le **24/10/2016** à **20:12**

bonjour,

le chèque a peut être été présenté deux fois, la première fois compte non approvisionné et la seconde le compte était suffisamment approvisionné.

salutations